

PROJET STATIONNEMENT VÉLO

(Sur la base du budget de 20 000€ - env. 80 arceaux)

Dossier envoyé par mail le 17-04-16 par Cyclamaine avec 60 propositions de site pour pose d'arceaux (principalement centre-ville).

Difficulté de Cyclamaine à maîtriser l'ensemble des besoins sur LMM (quartiers sud du Mans et communes limitrophes particulièrement).

Quelques remontées sur le site internet de l'association, mais celle-ci sont insuffisantes pour un diagnostic précis des besoins.

M. BATIOU propose d'informer les communes de LMM si des besoins existent hors ville-centre.

CYCLAMAINE se charge ainsi de prendre contact avec les Mairies de le Mans Métropole et fera des retours à Mr BATIOU.

Pas de retour des conseils de quartiers.

CYCLAMAINE prend contact avec les conseils de quartier pour prendre en compte leurs différents avis qu'ils peuvent émettre par rapport aux aménagements cyclables.

Projets à l'étude et/ou en cours :

- **Projet Nationale/Hauréau.** Aucun arceau posé au 18-04-16.
LMM confirment qu'ils seront bien installés (relance en interne du service Aménagements Urbains) à la fois côté Comptoirs Irlandais et sur l'arrière de la rue Hauréau. Pose non compris dans le budget des 20 000€.
- **Projet Minimales/Tertre/Saint-Charles.** Les arceaux seront installés dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble. LMM confirme que les demandes de pose d'arceaux formulées par Cyclamaine seront transmises au service Aménagements Urbains qui assure le pilotage du chantier (démarrage mi-2016, finalisation 2nd semestre 2017). Pose non compris dans le budget des 20 000€.

Cyclamaine se propose d'accompagner les services (bureau et/ou terrain) pour déterminer ensemble les lieux les plus adéquats à la pose d'arceaux. LMM souhaite se rendre en 1^{er} lieu seul sur le terrain et faire, dans un 2nd temps, un retour sur la faisabilité au cas par cas à Cyclamaine, dans le cadre d'une réunion de travail (CPV à caler avant l'été ?).

Principe validé par Cyclamaine.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

1- Prolonger la bande cyclable sur l'avenue Jaurès depuis le feu tricolore (au niveau de la rue Guillemare, face au bar-tabac, avant le virage de la ligne de tram) en direction de Saint-Martin Pontlieue (pour retrouver la bande cyclable existante qui reprend au niveau du n°80 de l'avenue Jaurès). Actuellement en doublevoie. Demande de suppression d'une voie auto à réserver aux vélos.

Un arrêté préfectoral va être pris pour mettre en application la demande de Cyclamaine. Sur le terrain suppression de la voie tourne à gauche par pose de plots plastiques et mise en peinture de la chaussée. Prolongation de la BC à l'exception de l'intersection avec la sortie du parking SNCF et de l'arrêt bus SETRAM. Mme TAXIL exige au préalable une vérification sur le terrain s'agissant de la congestion des VL entre Zola et Bertinière. Une information au SRMTG sera transmise car ligne de tramway à proximité immédiate (impact ou non de la plate-forme du tramway...)

2- Suppression d'une voie auto rue Chanterel à réserver aux vélos, pour éviter le franchissement de la dite voie en direction du parc Monod. Dangereux de suivre le cheminement vélo actuel pour les vélos et peu pratique.

Compte rendu du comité de pilotage vélo du 18 avril 2016

Avant une éventuelle mise en phase de test (donc suppression d'une voie auto à réserver aux vélos), les services veulent analyser la densité du trafic en heure de pointe. Y a-t-il un risque de congestionnement qui pourrait aboutir à une immobilisation des véhicules sur la ligne de tram ? LMM souligne le problème de l'arrêt SETRAM sur la voie en contresens. Pas un problème pour Cyclamaine, il y a une ligne blanche continue, donc interdiction pour les VL de doubler.

3- Élargissement de la bande cyclable sur le tracé du BHNS, boulevard Demorieux, entre le rond-point du Pont des Tabacs et le pont de la voie ferrée, en direction de la station essence de Novaxis.
LMM et Cyclamaine ne situe pas précisément le problème. LMM demande des photos. Point à réanalyser au prochain CPV.

Remarque d'un membre de l'association : Les travaux de la T3 ont permis d'aménager des pistes cyclables sympas. Néanmoins à la station Total de la gare, de nombreux presque accidents se sont produits. En effet. A la décharge des automobilistes, la piste en entrée et sortie de la station est très mal repérée (cf. Photo). La peinture du sigle blanc piste cyclable en entrée et sortie serait un plus, mais un céder le passage (panneau + sol) serait judicieux.
LMM confirme la dangerosité de la BC au niveau de la station essence. Proposition est faite d'apposer au sol des pictogrammes vélos pour avertir les usagers VL lorsqu'ils traversent la BC. Proposition validée par Cyclamaine.

4- Suppression des chicanes sur la passerelle du Gué Maulny.
Un élargissement des chicanes est prévu (1.20m entre les chicanes). LMM propose de voir le fonctionnement à l'usage, mais admet en général que les chicanes en entrée des voies vertes n'est pas la solution la plus adaptée.

Cyclamaine demande également le retrait des blocs de pierre sur la voie verte face à l'abbaye de l'Epau ainsi que la suppression des chicanes bois à l'entrée de la VV direction ZA de la Pointe. Sur ce dernier point, peut-être que les chicanes ont été posées car VV en descente avant d'arriver au giratoire.

5- Continuité de la bande cyclable avenue Jaurès (depuis l'arrêt de tram Saint-Martin Pontlieue) jusqu'au rond-point de Saint-Martin de Pontlieue. Actuellement en double-voie. Demande de suppression d'une voie automobile à réserver aux vélos.
Test prévu avec balise et panneaux de signalisation avant mise en peinture si concluant.

6- Création d'un aménagement cyclable sur le haut de la rue Chanzy depuis l'angle de la rue Mariette pour rejoindre le rond-point de Bollée. Très dangereux pour les vélos.
*LMM admet le problème de cyclabilité sur le secteur Chanzy-Mariette-Bollée (notamment la section montante de Chanzy pour rejoindre Bollée).
Pas d'intervention prévue, même mineure. C'est une priorité municipale confirment les élus (...), mais pas de planning d'étude.
Priorité n°1 Chanzy. Ensuite ce sera l'avenue Bollée, avec confirmation d'une étude sur un TC en site propre avec traitement de façade à façade.*

Cyclamaine prend acte de ces propositions, mais demande que les aménagements les plus simples soient réalisés de façon rapide sur Bollée (arceaux + panneaux CDZ). Validé par LMM.

7- Création d'un aménagement cyclable avenue Olivier Heuzé dans le prolongement des bandes cyclables existantes sur l'av. de la Libération et, ce jusqu'à la rue de Sablé (pont sur voie ferrée). Très dangereux pour les vélos.
LMM s'engage à étudier la faisabilité de mise en place d'une BC dans les 2 sens depuis la place du Pâtis Saint-Lazare en direction d'Allonnes (route de Sablé). La largeur totale de la chaussée pourrait permettre de créer les BC.

Compte rendu du comité de pilotage vélo du 18 avril 2016

Crainte soulevée par M. VAVASSEUR sur le rétrécissement au niveau des intersections. Cyclamaine indique qu'un arrêt la BC en amont d'une intersection (si BC techniquement impossible à tracer) n'est pas un problème, dans la mesure où le cycliste peut se réinsérer dans la circulation (ex. T2 tramway, Les Maillets). Une condition toutefois à cela, la fin de BC doit être correctement traitée (pas de biseau...).

Cyclamaine ajoute que, compte-tenu de la dangerosité à circuler à vélo sur la section citée, chaque linéaire de BC sera le bienvenu pour sécuriser un tant soit peu l'usage du vélo.

8- Création d'un aménagement cyclable sur le boulevard Oyon, entre le parvis de la gare sud et le rond-point boulevard de la Petite Vitesse. Très dangereux pour les vélos.

LMM indique qu'un projet immobilier existe au niveau du parking aérien. Ce dernier est en stand-by depuis des années. LMM souhaiterait aménager cette section de façon globale en une tranche complète.

Autre problème, LMM ne dispose pas de l'ensemble du foncier nécessaire pour créer une piste cyclable en rive droite (côté immeuble).

Proposition est faite à Cyclamaine (et à moindre coût...) de créer une BC côté « front bâti résidentiel – Mezzo di Pasta ». Face à une largeur de voirie insuffisante pour créer une BC dans l'autre sens sur chaussée, il est proposé d'autoriser les vélos à emprunter le trottoir existant (côté talus) avec réinsertion à mi-parcours sur chaussée. Un rétrécissement pourrait être envisagé pour prévenir les VL que les vélos reviennent sur la chaussée (proposition M. VAVASSEUR).

La modification du stationnement parking en longitudinal n'est pas retenu. Par ailleurs le passage important de piétons sur le devant des immeubles risquerait de poser des problèmes de cohabitation avec les vélos.

Cyclamaine juge intéressante la proposition mais souhaite se donner du temps de réflexion pour s'assurer à la fois de la praticité de l'infrastructure proposée ainsi que de son faible risque pour la circulation vélo.

Réponse sera donnée par Cyclamaine à LMM de poursuivre ou non dans cette voie.

CÉDEZ LE PASSAGE VÉLO

Au préalable point sur le dossier SRMTG. Pas d'avancée majeure selon LMM.

Il a été convenu une expérimentation d'une journée avant l'été 2016 sur un site défini en accord avec le SRMTG (feu tricolore – avenue G. Durand) pour analyser le comportement des cyclistes au TF (suivent-ils la BC ? en profitent-ils pour tourner à gauche et franchir la plateforme du tramway ?)

A la suite de cette journée d'expérimentation, si celle-ci s'avère concluante pour le SRMTG, le déploiement des panneaux CDP au FT le long du tramway pourrait être amplifié. Toutefois, LMM indique que ce déploiement se fera probablement en plusieurs phases, avec toujours des phases d'études de terrain.

Cyclamaine demande en conséquence que LMM accélère le déploiement des panneaux CDP sur les FT hors lignes de tramway. LMM prend acte de la demande, avec une réserve dans un 1^{er} temps : que les panneaux soient posés au FT les moins problématiques (par ex. lorsqu'ils existent un prolongement de BC...). Ok pour Cyclamaine qui s'attachera à fournir ces prochaines semaines des demandes adaptées et par secteur.

Les points 1 à 8 ne sont pas étudiés en réunion.

1- TAD au feu tricolore rue Dr Gallouedec pour rejoindre le quai Ledru Rollin

2- TD et TAD au feu tricolore rue 33ème Mobiles avec rue Montauban

3- TAD au feu tricolore Savorgnan de Brazza pour rejoindre la bande cyclable de la rue d'Isaac

4- TAD au feu tricolore rue de Bonnétable pour rejoindre la rue de Kaboul. Bande cyclable existante.

Direction Sargé

5- TD au feu tricolore rue de Bonnétable au niveau de la rue de Kaboul. Direction centre-ville

6- TD au feu tricolore avenue de la Libération (n°230 env, direction av. Olivier Heuzé) à hauteur du boulevard Anatole France.

Compte rendu du comité de pilotage vélo du 18 avril 2016

7- feu du carrefour de l'avenue Savorgnan de Brazza avec la rue du Villaret qui pourrait bénéficier d'un panneau tourne à droite.

8- cédez le passage vers la droite dans la rue du puits de la chaîne vers l'avenue de la libération.

AUTRES DEMANDES (envoyée par mail le 17-04-16)

1- Autoriser l'accès aux vélos dans tous les parcs et jardins de la ville

Les personnes représentées n'ont pas connaissance du règlement des parcs et jardins. Cyclamaine s'interroge de la cyclabilité autorisée (ou tolérée) au parc du Gué Maulny mais interdite au parc de Tessé ou au Jardin des Plantes par ex.

Pas le même usage selon les élus en présence. Cyclamaine n'est pas d'accord avec cette réponse. Il n'y a pas de danger à ce qu'un cycliste circule au pas, pas plus qu'un jogger. Par ailleurs, il existe une bonne cohabitation entre les piétons et cycles au Gué Maulny souligne Cyclamaine.

Enfin, dans un souci de raccourcissement des trajets vélo, les parcs et jardins de LMM peuvent offrir une véritable alternative.

Les élus proposent à Cyclamaine de se rapprocher du service Nature en Ville pour évoquer ce sujet.

2- Panonceau vélo à poser au stop rue des Fosses Saint Pierre (sous le panneau interdiction de tourner à gauche)

Ok. Validé par LMM.

3- TD au FT place de l'Eperon pour descendre la rue de la Galère.

Ok. Validé par LMM.

4- TAG au FT en haut de la rue de la Galère (niveau Citya) pour reprendre l'avenue Rostov/Don vers place Eperon.

Mauvaise détection des cyclistes souligné Cyclamaine. L'attente au FT peut durer plusieurs minutes. La visibilité est bonne pour traverser à gauche selon Cyclamaine, mais reste assez dangereuse pour les élus. Demande refusée.

5- Marquage au sol (par logo vélo tous les 100 m) à mettre sur les rives de la RD entre rond-point de Béner et bourg d'Yvré. A faire dans les 2 sens.

Cyclamaine souhaite que l'usage des rives obligatoires pour les vélos soient complété par un marquage au sol adapté (plus de pictogrammes vélos, 1 tous les 100 mètres).

Route départementale = compétence CG72.

6- Sas vélo au FT quai Louis Blanc effacé avant de prendre le tunnel.

Ok. Demande prise en compte.

7- Sas vélo effacé au FT entrée usine Renault – bld P. Piffault.

Ok. Demande prise en compte.

8- TAD au FT au niveau de l'hôtel IBIS quai L. Rollin pour rejoindre rue Ah Ah !

Ok. Validé par LMM.

Possibilité pour les vélos d'emprunter la contre-allée longeant l'hôtel.

9- Panonceau sauf vélo sous « interdiction tourne à gauche » au FT rue M. France pour rejoindre rue de l'Etoile en double sens cyclable

Compte rendu du comité de pilotage vélo du 18 avril 2016

Ok. Validé par LMM.

10- Aménagement cyclable Le Mans – Yvré par RD 91 pour rejoindre la rue d'Isaac.

A voir avec Yvré-l'Evêque.

11- Aménagement Le Mans – Coulaines, depuis route du Mans (vers Sargé) pour rejoindre rue des Ponceaux et club des 3 vallées (pas d'aménagement, pas d'éclairage)

LMM prend acte de la demande.

12- Aménagement cyclable CCI rue Champion – siège MMA – Étangs Chauds et site BMX (rue des Tennis). Développer BC vers Changé bourg ? en partie montante

Non débattu.

13- Améliorer le marquage au sol des BC (augmenter la récurrence des pictogrammes vélo cf. recommandation CERTU 1/50 m en ville. Ex. quai Louis Blanc, route d'Yvré, Tunnel, rue de Bonnétable, bld. Paixhans...). Arrêter les logos vélos en vert et les reprendre en blanc, couleur règlementaire. Quid des damiers verts aux intersections ? doit-on les développer ?

La majorité des aménagements au sol sont bien géré admet Cyclamaine. Néanmoins, certains axes mériteraient d'être mieux marqués au sol (ex. cités plus haut...).

LMM prend acte de la demande.

14- Travaux rue des Marais. Quid aménagement vélos ? Projet global à prévoir avec jardins partagés et ZA Monthéard.

Rien de prévu pour les vélos. Simplement un projet pour développer davantage de stationnement.

15- Aménagement cyclable Le Mans – Yvré depuis BC Bricoman vers équipement sportif Les Cèdres (pas d'aménagement, pas d'éclairage)

A voir avec Yvré-l'Evêque.

COHABITATION VOIES DE BUS

Cyclamaine envisage de rencontrer la SETRAM pour évoquer l'usage des voies de bus.

Cyclamaine demande que lorsque la voie de bus n'est pas explicitement interdite aux vélos, celle-ci soit tolérée par une signalisation adaptée (panonceau + pictogramme vélo)

Ex. de la voie bus sur l'avenue De Gaulle de Bollée à la place des Comtes du Maine.